Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 25/06/2024 - 7202 - 2003 B 00340 - 448 325 084 - Abipa France - AMB

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Abipa France - AMB — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ZI DE LA BOITARDIERE 37400 AMBOISE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 8 3 2 5 0 8 4 0 0 0 1 1 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122023 Net 3	N-1 31122022 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	870	AG	870		
		Fonds commercial (1)	AH	1	AI		1	1
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	82 710	AQ	54 492	28 218	35 032
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	239 979	AS	180 658	59 320	54 418
		Autres immobilisations corporelles	AT	114 051	AU	61 081	52 969	52 577
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	21 540	BI		21 540	
		TOTAL (II)	BJ	459 152	BK	297 102	162 050	142 029
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	258 233	BM		258 233	248 185
		En cours de production de biens	BN	186 489	BO		186 489	163 998
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	526 666	BS		526 666	430 834
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 536 691	BY		2 536 691	1 911 695
		Autres créances (3)	BZ	530 237	CA		530 237	164 776
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	1 353	CG		1 353	46 896
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	10 951	CI		10 951	4 659
		TOTAL (III)	CJ	4 050 620	CK		4 050 620	2 971 046
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	756			756	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 510 529	1A	297 102	4 213 427	3 113 075

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an — CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

2 **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2024**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL Abipa France - AMB Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 16 000)	DA	16 000	16 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 600	1 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 242 667	1 111 111
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 815	131 556
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	112 956	98 604
	TOTAL (I)	DL	1 405 038	1 358 871
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	756	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	756	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	236 642	87 895
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	877 453	351 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 521 834	1 123 845
	Dettes fiscales et sociales	DY	171 212	190 976
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	488	416
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 807 632	1 754 203
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 213 427	3 113 075

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 770 780	1 694 450
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	236 642	87 895

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL Abipa France - AMB — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	2 008 127	FE	1 058 611	FF	3 066 739	2 589 792
	Production vendue services *	FG	62 575	FH		FI	62 575	68 986
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 070 703	FK	1 058 611	FL	3 129 315	2 658 779
	Production stockée*					FM	118 321	127 098
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 722	
	Autres produits (1) (11)					FQ	27	14
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	3 250 387	2 785 892
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	603 426	512 045
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(10 047)	(74 293)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 691 706	1 388 281
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	33 342	23 462
	Salaires et traitements*					FY	627 794	534 285
	Charges sociales (10)					FZ	201 879	167 013
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI) HS)					GA	37 313	38 576
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	41	80
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 185 455	2 589 450
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	64 931	196 441
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 363	160
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 363	160
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	756	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 767	5 358
	Différences négatives de change					GS		315
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	12 523	5 674
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(8 159)	(5 513)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	56 772	190 928

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SARL Abipa France - AMB — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		2 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		3 163
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	14 352	14 356
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	14 352	17 519
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(14 352)	(15 519)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	10 605	43 852
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 254 751	2 788 053
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 222 936	2 656 496
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	31 815	131 556
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	142 799	106 442
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	4 363	160
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 838	1 838
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 722	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissement dérogatoire	14 352	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Annexes

Le secteur aérien a poursuivi son spectaculaire redressement avec un trafic aérien revenu à un niveau supérieur à celui d'avant crise Covid-19. Cette situation, combinée avec la nécessité pour les compagnies aériennes de réduire leur impact environnemental ainsi que leur facture énergétique, a conduit à des commandes record pour Airbus et Boeing en 2023. Aux cadences de production actuelle Airbus dispose de plus de 10 ans de production en commandes.

Dans ce contexte la demande de nos clients est très forte et les objectifs de montée en cadences très ambitieux. La société est parvenue à suivre le rythme avec un Chiffre d'Affaires en hausse de 35% comparativement à 2022.

Néanmoins des difficultés, que nous souhaitons conjoncturelles, sont également au rendez-vous. L'inflation reste à un niveau élevé et impacte significativement à la hausse les coûts de production de la société. Afin d'y faire face nos clients ont été contraints d'accepter des hausses de prix conséquentes. Un mécanisme d'ajustement des prix en lien avec l'inflation et la variation des coûts matière est mis en place avec les principaux clients de la société.

La pénurie de main d'œuvre est également un facteur limitant et pénalisant en France. La société a tenté d'y remédier à travers diverses actions de recrutement, des opérations sous-traitées et des investissements privilégiant l'automatisation.

Sur le plan financier le groupe ABIPA CANADA a poursuivi son soutien à sa filiale ABIPA France et à ses filiales avec un compte courant qui s'élève au 31/12/2023 à 10 772 k€ contre 3 844 k€ au 31/12/2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2023**, dont le total est de 4 213 427 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 31 815 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES GENERALES :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable générale.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles correspondent aux heures du programmateur et du chargé d'affaires sur la partie FAI (1er article fabriqué – prototype) pour l'industrialisation des nouveaux produits.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

• Concessions, logiciels et brevets :	1 an
• Terrains et aménagements :	50 ans
• Agencement des constructions :	10 à 20 ans
• Installations techniques :	5 à 10 ans
• Matériel et outillage industriels :	5 à 10 ans
• Installations générales agencements et aménagements divers :	10 ans
• Matériel de bureau :	5 à 10 ans
• Matériel informatique :	3 ans
• Mobilier :	10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS :

Les stocks sont constitués de matières premières, d'outils coupants et instruments de métrologie, de produits finis, et d'encours de production.

- Matières premières :

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs coûts d'acquisition. La méthode de valorisation est celle du premier entrée premier sortie, les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production.

- Produits fabriqués et travaux en cours :

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale). Cette évaluation est plafonnée à 95% du prix de vente.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture (valeur vénale pour les produits finis et marchandises et valeur d'usage pour les travaux en cours et matières premières) est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence. L'évaluation à la clôture tient compte des prix et des perspectives de vente.

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS :

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS :

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

OPERATIONS EN DEVISES :

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.
Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

ENGAGEMENT DE RETRAITE :

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 46 972.29 €.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.70 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 60-64 ans
- Taux de rotation du personnel : moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2022)

- La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

- Le groupe d'intégration fiscale comprend :
  - La société Abipa France
  - Et ses filiales :
    - Abipa France - AMB
    - Abipa France - GAL
    - Abipa France - LCI
    - Abipa France - VSL

- La charge d'impôt comptabilisée dans chaque société est égale à celle qui aurait dû être supportée par celle-ci en l'absence d'intégration fiscale, l'économie d'impôt éventuelle résultant de l'intégration fiscale restant acquise à la tête du groupe fiscal.

- Aucun déficit reportable pour Abipa France - AMB au 31/12/23

Société à Responsabilité Limitée

« Abipa France - AMB »

Capital social : 16.000 €uros

Siège Social : Z.I. de la Boitardière

AMBOISE
(Indre-et-Loire)

R.C.S. TOURS B 448.325.084
SIRET 448.325.084.000.11

o=o=o=O=o=o=o

PROPOSITION DU GERANT QUANT A L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023 :

Je vous propose d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice écoulé, ressortant à la somme précitée de : 31.815,15 €uros

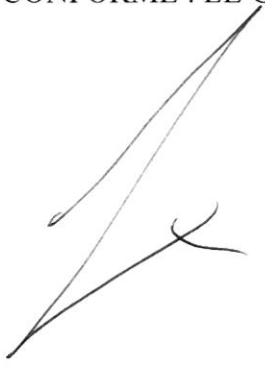
au crédit du compte dit des « AUTRES RESERVES », dont le solde créditeur serait ainsi porté de : 1.242.667,83 €uros
à : 1.274.482,98 €uros

Conformément aux prescriptions légales, je vous confirme :

- que la Société n'a distribué aucun dividende au titre de ses trois derniers exercices comptables,

- et que la Société n'a engagé, durant l'exercice écoulé, aucune des charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME : LE GERANT



Société à Responsabilité Limitée

« Abipa France - AMB »

Capital social : 16.000 €uros

Siège Social : Z.I. de la Boitardière

AMBOISE
(Indre-et-Loire)

R.C.S. TOURS B 448.325.084
SIRET 448.325.084.000.11

o=o=o=O=o=o=o

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 19 JUIN 2024 :

QUATRIEME DECISION :

L'Associée unique, approuvant la proposition du Gérant, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2023, ressortant à la somme précitée de : 31.815,15 €uros

au crédit du compte dit des « AUTRES RESERVES »,
dont le solde créditeur est ainsi porté de : 1.242.667,83 €uros
à : 1.274.482,98 €uros

Conformément aux prescriptions légales, l'Associée unique prend acte des déclarations du gérant, confirmant :

- que la Société n'a distribué aucun dividende au titre de ses trois derniers exercices comptables,

- et que la Société n'a engagé, durant l'exercice écoulé, aucune des charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME : LE GERANT